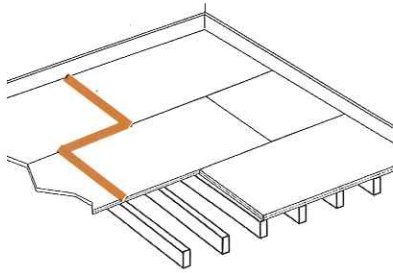


PLANCHER PORTEUR

Les portées préconisées dans ce tableau ont été établies à partir d'une mise en oeuvre comme indiquée ci-après.

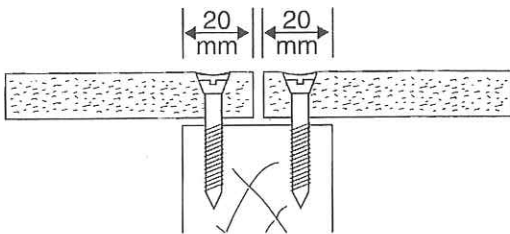
Mise en oeuvre :

■ La pose se fait toujours à joints décalés (pose dite à coupe de pierre) et sur trois appuis au moins, avec appui aux extrémités. Du fait de la pose dite à coupe de pierre, il peut y avoir, occasionnellement, des panneaux posés sur deux appuis.

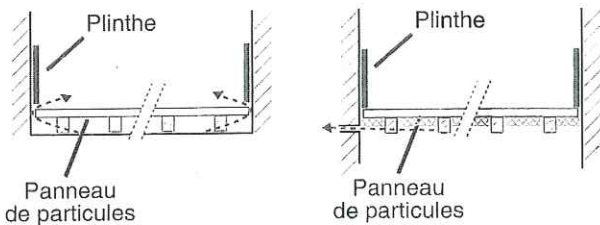


■ Les rives non supportées doivent être assemblées par rainure et languette, vraie ou fausse, les petits côtés reposant sur les supports.

■ La largeur d'appui des panneaux sur les solives ou lambourdes doit être d'au moins 20 mm.



■ En ambiance humide, la ventilation de la sous-face du panneau est impérative.



En fonction de la nature des revêtements de sols, les panneaux sont posés :

■ Soit à bords jointifs : pour des surfaces limitées à 30 m² et dont le grand côté n'excède pas 7 mètres, il faut prévoir un espace de 10 mm en périphérie de la pièce. Il est recommandé de coller les joints rainés bouvetés. Pour les revêtements de sols de type dalle vinyle, il est obligatoire d'utiliser des panneaux CTB-H (DTU 52-1) et de les coller entre eux.

■ Soit avec un jeu entre panneaux : dans ce cas, il faut prévoir un jeu de 1 mm/mètre dans les deux sens du panneau.

Entraxes des appuis

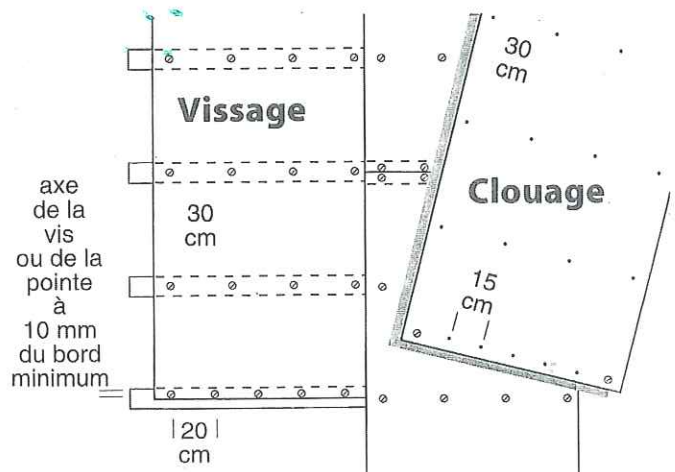
Espacements théoriques maximaux (en cm) en fonction de la charge et de l'épaisseur des panneaux.

Charges réparties en daN/m ²	Epaisseurs en mm							
	18/19	22	25	30	35	40	45	50
Panneaux de particules CTB-H								
150	50	57	65	74	80	91	93	104
200	47	55	62	70	76	87	89	99
250	44	51	58	65	71	81	83	92
350	39	45	52	58	63	72	74	82
400	38	44	50	56	61	69	71	79
500	35	40	45	52	56	64	66	73
Panneaux de particules CTB-S								
150	46	51	58	66	72	82	86	96
200	43	49	55	62	69	79	82	91
250	40	45	52	58	64	73	77	85
350	36	40	46	51	57	65	68	76
400	35	39	45	50	55	62	65	73
500	32	36	40	46	50	58	61	67

(1 daN correspond à 1 kg environ)

Fixations

■ La fixation s'effectue de préférence par vissage. Lorsque le clouage est retenu, il doit être complété par un vissage aux 4 angles du panneau et à mi-longueur. La longueur des vis doit être au minimum de 2,5 fois l'épaisseur du panneau, et celle des pointes au minimum de 3,5 fois l'épaisseur du panneau.



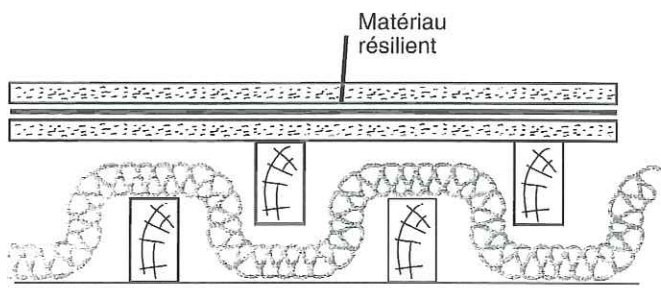
■ Les têtes de vis ou de pointes doivent être encastrées, et un masticage doit être effectué dans le cas de revêtements de sols minces.

PLANCHER FLOTTANT

Le plancher flottant est un ouvrage plan et continu, posé sans fixation sur une paroi plancher porteuse, avec interposition d'un matériau intermédiaire de désolidarisation (panneau de fibres de bois isolant bitumé par exemple).

Cette technique est utilisée essentiellement dans le cas de planchers isolants acoustiques.

Les panneaux, avec rainure et languette sur les quatre rives, sont collés entre eux en laissant un jeu en périphérie du local.



Exemple de plancher isolant acoustique

Au niveau des seuils de portes, les panneaux constituant les planchers de deux pièces adjacentes sont raccordés et fixés sur une lambourde elle-même flottante, d'environ 10 mm d'épaisseur, noyée dans la forme d'égalisation ou dans le matériau résilient.

Lorsqu'un pare-vapeur est nécessaire, il doit couvrir la totalité du support et être relevé en périphérie d'au moins 5 cm.

La pose du revêtement de sol doit impérativement être effectuée sitôt la mise en oeuvre des panneaux.

CLOISON

Panneaux sur ossature

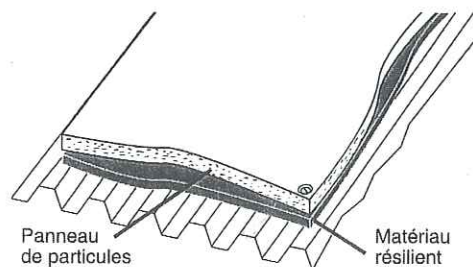
On utilisera un panneau de particules CTB-S pour une paroi intérieure à l'abri de l'humidité et du CTB-H dans le cas contraire.

L'écartement des supports ne dépassera pas 60 fois l'épaisseur des panneaux de particules, tout en n'excédant pas 0,75 mètre.

Les panneaux sont fixés par pointes, vis, agrafes, espacées de 30 cm au plus. Les fixations doivent être à au moins 1 cm des bords.

Les pointes doivent pénétrer d'au moins 30 mm dans le bois et les vis de 25 mm.

PLANCHER SUR BAC ACIER NERVURE



Une couche de désolidarisation est posée sur les bacs. Les dalles CTB-S ou CTB-H d'épaisseur minimale 16 mm sont posées à coupe de pierre, joints collés, et fixées par vis autotaudeuses sur les nervures du bac acier. Les surfaces solidarisées sont limitées à 30 m² avec un jeu de 10 mm en périphérie.

